

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20231207-20231128DEL8-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 21

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX
2023 : ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION
SPORTIVE DU COLLEGE JEAN
ROSTAND**

DELIBERATION :

Publiée le 7 décembre 2023

*Rendue exécutoire le 7 décembre
2023*

*Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 8
décembre 2023*

Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 7 décembre 2023

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 16 novembre 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS



Caroline

Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Michel LANNOO, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Danielle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Karine PACCEU, procuration donnée à Madame Valérie CLOUET, Madame Christelle GRATIEN, procuration donnée à Madame Alizée GRATIEN, Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Vincent DOUCHET, Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD, Madame Joelle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Madame Laetitia PANIEZ, Madame Vanessa LARS, procuration donnée à Monsieur Benoît OERLEMANS Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Michael LEROY,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

La commune d'ERQUINGHEM-LYS alloue annuellement aux associations à vocation sociale, culturelle et sportive de la commune voire extérieure, des subventions de fonctionnement.

Ces aides financières sont déterminées en fonction de certains critères portant sur les actions mises en œuvre par les associations et notamment pour les structures sportives à destination des plus jeunes, l'examen des bilans financiers des années précédentes, le nombre de licenciés, le concours matériel déjà apporté par la commune etc.

Certaines associations n'ont pu bénéficier du versement de ces subventions arrêtées au Conseil Municipal du 15 mars 2023, car elles n'avaient pas transmis les éléments administratifs et comptables nécessaires, à la date butoir fixée en amont de la séance.

Considérant néanmoins, les besoins exprimés par ces associations ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de voter une subvention de 150 € à l'association sportive du collège Jean ROSTAND, au titre de l'année 2023.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

